

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
ET SECONDAIRE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL ET SUPERIEUR CHARGE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Brazzaville, le 16 Octobre 1973

N° 1650/MEPS-CAB.

LETTRE CIRCULAIRE

A MM. les Directeurs et Mmes les Directrices de CEG, CEF, Provisors des lycées d'Enseignement Général et Technique, Les Inspecteurs d'Enseignement Primaire. Nous avons l'honneur de vous demander de rappeler à tous les élèves de vos établissements respectifs que le port de l'uniforme scolaire en tissu fabriqué à l'usine de Kinsoundi est obligatoire.

Pour les jeunes filles du cycle secondaire, la nouvelle tenue en tissu fabriqué à l'usine textile de Kinsoundi (pantalon bleu marine et chemisier bleu ciel) rentre en vigueur cette année 1973-1974 .A titre transitoire, la jupe normale et chemisier bleu ciel seront tolérés jusqu'au 30 Juin 1974.

Le port des perruques, postiches, mèches ou autres coiffures et l'usage du maquillage sont formellement interdits, les chaussures seront simples à talon plat. En ce qui concerne les garçons, la tenue en drill kaki fabriqué à Kinsoundi sera obligatoire à compter du 1er Janvier 1974.

Par contre la tenue des élèves du cycle primaire (toujours en tissu fabriqué à Kinsoundi) ne subit aucun changement.

Nous attachons beaucoup de prix à ce que les présentes prescriptions soient strictement appliquées.

La présente Lettre - Circulaire annule la lettre - Circulaire n°0585/EN-DGE du 24 Juin 1968./-

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT

PRIMAIRE ET SECONDAIRE,

A. BATINA

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,
PROFESSIONNEL ET SUPERIEUR, CHARGÉ DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE,
J.P THYSTERE- TCHICAYA.

AMPLIATIONS :

Président de la Rép. (à titre de compte-rendu)

DET 35

Ministre de l'Intérieur

DEP 24

Ministre de l'Information

Commissariat du Gt 9

DES 82